

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 11 octobre 2024 portant désignation des  
Commissaires du Gouvernement auprès des Pôles  
académiques**

**A.Gt. 14-03-2025**

**M.B. 28-03-2025**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 60 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 octobre 2024 portant désignation des Commissaires du Gouvernement auprès des Pôles académiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2024 portant désignation d'un Commissaire-Délégué du Gouvernement faisant fonction auprès des Hautes Ecoles et des Ecoles supérieures des Arts, désignant Madame Opaline Meunier ;

Considérant le détachement de Monsieur Cédric VOLCKE, en charge du Pôle académique de Namur ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** A l'article 5 de l'arrêté du 11 octobre 2024 portant désignation des Commissaires du Gouvernement auprès des Pôles académiques, les mots « Monsieur Cédric VOLCKE est désigné » sont remplacés par les mots « Madame Opaline MEUNIER est désignée ».

**Art. 2.** Le présent arrêté entre en vigueur le 14 mars 2025.

**Art. 3.** La Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 mars 2025.

Pour le Gouvernement,

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la  
Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE